

A ce stade des négociations, les Etats-Unis donnèrent lecture de leur proposition faisant mention de la modification à la "répartition". En entendant ceci, Cuba rejeta la proposition. L'Union soviétique fit de même pour des raisons qui lui étaient propres et les représentants de la RFA, du Japon et du Royaume-Uni se dissociaient de la proposition américaine dans son entier. Dans ces conditions, il n'a pas été possible de soumettre un rapport à l'assemblée plénière.

Si les diverses délégations n'ont pas réussi à s'entendre sur un plancher "acceptable", il reste qu'elles ont réduit sensiblement l'étendue de leurs divergences. Les négociations sur ce point et sur d'autres questions relatives à la politique devant régir la production reprendront à la neuvième session, en mars 1980.

B. Régime d'exploitation minière des grands fonds marins

Pour ce qui est du régime du fond des mers proprement dit, le texte révisé à Genève comporte maintenant un cadre global visant la mise en oeuvre du système d'exploitation, notamment en ce qui concerne les procédures établies pour évaluer les qualifications des demandeurs quant aux plans de travail prévus dans le secteur, examiner les demandes de contrats et choisir entre plusieurs demandeurs concurrents. Le document traite également du rôle que l'Entreprise sera appelée à jouer au cours de ces diverses étapes. Il reste maintenant très peu de choses à ajouter au texte à cet égard.

La première partie de cette session a par ailleurs réalisé d'énormes progrès sur l'un des points essentiels du régime d'accès parallèle, la mise à la disposition de l'Entreprise des techniques d'exploitation minière des fonds marins; à cet égard, elle a mis au point un texte qui devrait permettre à l'Entreprise d'établir sa première opération intégrée d'exploitation minière.

Les travaux de Genève ont également permis de faire avancer la question du règlement des différends en ce qui concerne le système d'exploitation. Un groupe spécial d'experts, chargé d'étudier cette question, a présenté un rapport exhaustif comportant des dispositions améliorées qui seront incorporées au nouveau texte.

La session d'été a réalisé d'importants progrès dans la voie du règlement de deux questions (la prise des décisions au sein du Conseil et les arrangements financiers) qui sont d'une importance capitale au regard de la mise en place d'un quelconque régime international en vue de la réglementation de l'exploration et de l'exploitation des grands fonds marins. Cependant, il est à prévoir que de durs